



RESULTAT DU VOTE  
Nombre de votants : 21  
Voix favorables : 21  
Voix défavorables :

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 30 juin 2020

Délibération  
n° CA 2020-90

**relative à l'attribution d'une subvention pour une association étudiante**

Vu le code de l'éducation pris notamment en ses articles L.712-3 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

**Article unique**

Une subvention d'un montant de 15 000€ est accordée à l'association étudiante BDE TSE au titre de l'année universitaire 2020-2021.

Cette subvention sera imputée sur le Service Opérationnel 912 001.

La Présidente du Conseil d'Administration,



Corinne MASCALA